



Doc. 13405
29 janvier 2014

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Ukraine

Amendement¹ n° 25

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 10, insérer le paragraphe suivant:

« L'abrogation des lois anti-manifestations et la démission du gouvernement sont un premier pas vers un règlement pacifique à la crise politique. Ces actions, ainsi que les éléments indiquant que les autorités tout comme l'opposition ont intensifié leurs efforts pour trouver une solution négociée à cette épreuve de force, sont accueillies favorablement par l'Assemblée. Elles offrent une nouvelle occasion importante qui devrait maintenant être suivie, pour les deux camps, de nouvelles mesures concrètes en vue de résoudre la crise de manière pacifique et démocratique. »

Déposé par:

REPS Mailis, Estonie, ADLE
ČIGĀNE Lolita, Lettonie, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2014 - Première partie de session

